



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oiseaux

Question écrite n° 61187

Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la question des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. Par décision du 12 février 2001, le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 qui permettait aux préfets de prolonger par dérogation la chasse en petites quantités des oies, des pigeons ramiers et des grives jusqu'au 20 février 2001. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions pour faire appliquer le principe dérogatoire de la prolongation de la chasse aux migrateurs qui avait été défini lors de la discussion de la loi sur la chasse du 20 juillet 2000.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant les dates de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs. La loi sur la chasse n° 2000-698 du 26 juillet 2000 reprend les principes de la directive communautaire du 2 avril 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages : interdiction de chasser pendant la période nidicole, pendant les différents stades de reproduction et de dépendance et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification pour les oiseaux migrateurs. Elle prévoit également la possibilité de dérogations. Les dates de chasse ont été fixées dans le décret du 1er août 2000. Ce décret fait l'objet de plusieurs recours et il ne peut être exclu qu'il soit annulé quelques jours avant le 31 janvier 2002. Quelle que soit la décision du Conseil d'Etat, la chasse se trouverait fermée au 31 janvier pour la plupart des départements. Le Gouvernement a donc décidé de mettre en place un nouveau dispositif en ce qui concerne les dates de chasse aux oiseaux d'eau et aux oiseaux de passage. Les consultations avec les différents partenaires concernés sont en cours.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61187

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2899

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 554